

Capsule d'information

# Qu'est-ce qu'on doit déclarer?

Développée pour les équipes de la DPD

## Exemples de situations qui nécessitent une déclaration :

<b>Chutes<sup>5</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quasi-chute</li> <li>• Trouvé par terre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors d'un transfert ou d'activité</li> <li>• En circulant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tombe de : chaise, bain, lit</li> <li>• Autre</li> </ul>
<b>Erreurs de médicament, de traitement ou de diète</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identité de l'usager</li> <li>• Dose/débit</li> <li>• Disparition/décompte inexact</li> <li>• Voie d'administration</li> <li>• Erreur concernant la texture des solides ou des liquides, le type ou la sorte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Heure/date d'administration</li> <li>• Omission</li> <li>• Trouvé</li> <li>• Conservation ou entreposage</li> <li>• Péremption</li> <li>• Non-Disponibilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erreur du fournisseur</li> <li>• Allergie/intolérance connue</li> <li>• Infiltration/extravasation</li> <li>• Non-respect d'un plan de soin, d'une procédure ou d'un protocole</li> <li>• Autre</li> </ul>
<b>Problèmes de :</b> - Matériel - Équipement - Bâtiment - Effet personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bris ne pouvant pas être réparé tout de suite</li> <li>• Dégât d'eau</li> <li>• Lacune/ aménagement</li> <li>• Inondation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-disponibilité du matériel</li> <li>• Incendie</li> <li>• Insalubrité</li> <li>• Perte ou bris d'effets personnels de l'usager</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation non conforme</li> <li>• Panne informatique</li> <li>• Panne système télécommunication</li> <li>• Autre</li> </ul>
<b>Problèmes d'abus, d'agression, de harcèlement ou d'intimidation par un autre usager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sexuel</li> <li>• Psychologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Physique</li> <li>• Verbal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financier</li> </ul>
<b>Blessures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Causé par matériel ou équipement</li> <li>• Survenue lors d'une désorganisation comportementale<sup>5</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Causé par un autre usager</li> <li>• D'origine inconnue ou connue</li> <li>• Survenue lors de l'utilisation d'une mesure de contrôle<sup>9</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaie de pression, plaie de lit, plaie de siège, de positionnement (stade 2 ou+)</li> <li>• Automutilation<sup>5</sup></li> <li>• Autre</li> </ul>
<b>Administratif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bris de confidentialité</li> <li>• Lié au consentement</li> <li>• Accès non autorisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité de l'information</li> <li>• Perte de renseignements personnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information classée dans le mauvais dossier</li> <li>• Autre</li> </ul>
<b>Autres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obstruction respiratoire</li> <li>• Possession d'objets dangereux</li> <li>• Consommation d'une substance non autorisée dans l'établissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collision/accrochage</li> <li>• Lié aux contentions</li> <li>• Lié à l'activité</li> <li>• Accident de la route</li> <li>• Erreur liée au dossier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tentative de suicide<sup>5</sup></li> <li>• Décès</li> <li>• Fugue<sup>5</sup>/disparition/évasion</li> <li>• Autre situation à risque</li> </ul>

N.B. Les annotations font référence à la numérotation indiquée au verso du présent document.

# Qu'est-ce qu'on doit déclarer?

## Précisions et particularités de la déclaration :

- |    |   |   |
|----|---|---|
| 1  | <i>Accident de travail</i>  | Les accidents de travail doivent être déclarés par le formulaire SSMET prévu à cet effet, sauf pour les RI-RTF.   |
| 2  | <i>Automédication</i>   | Puisque l'utilisateur est sous la responsabilité de l'établissement, qui se doit de s'assurer de l'automédication selon l'ordonnance, lors d'une <b>erreur en établissement ou un milieu lié par contrat</b> à ce dernier, celle-ci <b>doit être déclarée</b> .   |
| 3  | <i>Condition ou complication de l'état de santé physique ou mentale</i>                     | Lorsque la condition préalable de la personne génère la situation (ex. trouble de santé, épilepsie, décompensation due à une schizophrénie amenant une hospitalisation), il n'est pas nécessaire de remplir la déclaration. Une note au dossier de l'utilisateur ainsi que l'information à l'équipe clinique pour suivi devront être faites.<br>Seules les <b>erreurs ayant causé des complications</b> doivent être déclarées (ex. ne pas avoir administré les PRN lors de la crise d'épilepsie), <b>ainsi que les chutes et les blessures</b> (ex. chute lors de la crise d'épilepsie). |
| 4  | <i>Événement en prestation de service / Soins ou intervention dans des milieux externes</i> | La prestation de service est considérée lorsqu'un intervenant est en présence d'un usager <b>ou</b> qu'un usager se trouve sur le terrain ou à l'intérieur d'une installation du CISSS de la Montérégie-Ouest ou d'un milieu contractuel (ex. RI). <b>Tout incident ou accident en prestation de service doit être déclaré</b> .<br>Dans tous les autres cas, une note au dossier de l'utilisateur devra être faite et l'équipe clinique devra en être informée pour suivi.   |
| 5  | <i>Événements répétitifs</i>  | Ex. : Automutilation, désorganisation comportementale, chute, fugue, propos suicidaires, etc.<br>Lorsque la situation est connue, l'équipe doit faire une évaluation du risque pour l'utilisateur, puis mettre en place un plan d'intervention et un moyen de suivi des situations. Ceci doit être consigné au dossier de l'utilisateur.<br>Une déclaration doit être produite lorsque le <b>plan d'intervention n'a pas été respecté ou que les conséquences sont plus grandes ou différentes de ce qui a été planifié</b> .   |
| 6  | <i>Infections nosocomiales</i>  | Elles doivent être déclarées à la DSIEU, selon la procédure en place.   |
| 7  | <i>Insalubrité en milieu naturel (ex. : appartement de l'utilisateur)</i>                   | <b>L'insalubrité dans les milieux liés par contrat avec l'établissement (ex. : RI) doit être déclarée</b> .<br>L'insalubrité chez la famille naturelle ou dans l'appartement de l'utilisateur ne nécessite pas de déclaration. Cependant, une note au dossier de l'utilisateur devra être faite et l'équipe clinique devra en être informée pour suivi.   |
| 8  | <i>Lorsque les événements impliquent des partenaires</i>                                    | Exemples de partenaires : pharmacie communautaire, RI-RTF, école, etc.<br><b>Si un contrat existe entre l'établissement et le partenaire, tout événement doit être déclaré</b> . Aucune copie du formulaire ne doit leur être envoyée, cependant un suivi devra être effectué avec eux pour les informer de la situation et pour que des moyens préventifs et correctifs soient mis en place.   |
| 9  | <i>Mesure de contrôle</i>   | L'utilisation d'une mesure de contrôle (ex. : isolement, contention physique, contention mécanique ou contention chimique) ne nécessite pas de déclaration, <b>sauf si des blessures physiques ou psychologiques (ex. : peur, anxiété, etc.) en découlent</b> .<br>S'il est observé que le <b>matériel utilisé pour la contention est dangereux, ceci doit être déclaré</b> .   |
| 10 | <i>Refus de soins, dont de la médication</i>  | Un usager a toujours le droit de refuser un soin, même s'il y a une ordonnance légale pour sa représentation, et cela peut être exprimé de façon verbale ou non verbale. Le refus d'un soin n'est pas une erreur. Cependant, si le <b>soin est administré malgré le refus ou que la médication est donnée en cachette (ex. : cachée dans un verre de lait)</b> , il s'agit d'une erreur liée au consentement.   |
| 11 | <i>0-5 ans</i>  | Né pas déclarer les situations liées au développement moteur de l'enfant, <b>sauf si les conséquences sont plus grandes que ce qui est normal</b> (ex. : enfant de 3 ans chute dans la cour de la garderie, sans blessure – aucune déclaration. Enfant de 3 ans chute dans la cour et nécessite des premiers soins pour soigner ses blessures – déclaration).   |